

Paris, le 13 octobre 2025

**AVIS AUX ACTIONNAIRES DE LA SICAV
OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY**

(Codes ISIN : Action R : FR0000003188 / Action N : FR0013303518

Action I : FR00140042V9/ Action SI : FR00140042W7/ Action R/D : FR0014012AX1)

Nous informons les actionnaires de la SICAV « OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY » de la modification suivante au niveau de l'annexe précontractuelle « SFDR » :

- La SICAV s'engage à respecter une part minimale d'investissements durables de 7% de son actif net ayant un objectif environnemental qui soient alignés sur le Règlement européen sur la taxinomie de l'UE.

En conséquence une nouvelle annexe précontractuelle « SFDR » est attachée au prospectus de la SICAV.

Cette modification entrera en vigueur le 17 octobre 2025.

Il n'y a pas d'autres modifications au sein de la documentation juridique de la SICAV.

Le prospectus intégrant l'annexe SFDR est disponible auprès de Natixis Investment Managers International : www.im.natixis.com.

Il peut vous être adressé dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

Service Clients

43, avenue Pierre Mendès-France

75013 PARIS